

**DEPARTEMENT  
DU GARD**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**ARRONDISSEMENT  
D'ALES**

**SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le quinze du mois de septembre à neuf heures, se sont réunis dans la salle du Tremplin, rue de l'Esplanade, 30500 Saint-Ambroix, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre DE FARIA, dûment convoqués le six septembre deux mille vingt et un.

**Etaient présents** : Jean-Pierre DE FARIA, Fabrice CHANEL, Frédérique CAZALET, Claudine BENOIT, Bernard BONNEFOY, Christelle ROUSSEL, Pierre BOFFI, Angela LAVIE, Bruno GIBERT, Catherine CARLIER, Valérie SAINSON, Nathalie LAGRANGE, Roseline AGGOUN, Sylvette MILLET, David MACQ, Brice BRUNEL, Philippe MONDEME

**Excusés** : Marc MATHIEU a donné procuration à Jean-Pierre DE FARIA, Jacques SABOURIN a donné procuration à Fabrice CHANEL, Christelle JOVOVIC a donné procuration à Frédérique CAZALET, Céline GROSY a donné procuration à Christelle ROUSSEL, Daniel PIALET a donné procuration à David MACQ

**Absents** : Paul PERCETTI,

**Secrétaire de séance** : Angela LAVIE

Date de convocation des élus : 06 septembre 2021

Date d'affichage de la convocation à la porte de la mairie : 06 septembre 2021

Membres présents lors du conseil : 17

Membres absents : 6

Nombre de votants : 22

**DELIBERATION 2021-061. CONVENTION DE PARTENARIAT CEZE-  
CEVENNES : PACTE D'ATTRACTIVITE MEDICALE (PAM)**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention de partenariat a été signée entre FILIERIS et Monsieur le Président de la communauté de commune représenté par Monsieur le Maire de Saint-Ambroix.

Les engagements des deux parties sont :

La CC de CC s'engage à :

- créer un groupe de travail sur l'attractivité du territoire pour développer une offre commune entre les opérateurs de santé et le territoire, qui sera amené à se développer en concertation des différentes parties
- le groupe pourra être sollicité pour présenter ses travaux auprès d'autres partenaires institutionnels ;
- mettre des locaux à disposition pour la tenue des réunions du groupe ;
- développer une communication digitale orientée recrutement sur les pages réseaux sociaux de la communauté de communes et inciter les villes de ce territoire à partager les campagnes de communication;
- promouvoir les offres d'emploi du secteur ;
- valoriser les projets en commun avec les professionnels de santé du territoire, qu'ils soient libéraux ou salariés Filieris dans les médias;
- développer une stratégie commune et concertée d'attractivité du territoire pour inciter à l'installation des entreprises et le développement des infrastructures ;

Filieris région Sud s'engage à :

- développer une stratégie commune et concertée d'attractivité du territoire pour inciter à l'installation des entreprises et le développement des infrastructures ;
- fournir des documents de présentation du groupe Filieris qui puissent être intégrés dans les supports de communication mis à la disposition des élus lors de leurs déplacements et événements officiels ainsi que sur leurs supports digitaux officiels (site web ; réseaux sociaux...).

Devant la situation difficile face au manque d'offre médicale sur le territoire toutes les parties se sont engagées à mettre en place tous leurs moyens en faisant la promotion du territoire et de ses atouts. La construction d'une Maison de santé pluridisciplinaire permettra d'attirer les professionnels de santé et leurs familles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

**PREND ACTE** de la convention de partenariat Cèze-Cévennes : Pacte d'Attractivité Médicale (PAM) telle qu'elle est jointe à la présente.

Certifié exécutoire, compte tenu :  
de la transmission en Préfecture le : 21 SEP. 2021  
et l'affichage le : 21 SEP. 2021



Le Maire,  
Jean-Pierre DE FARIA

**CONVENTION DE PARTENARIAT**  
**Cèze-Cévennes : Pacte d'Attractivité Médicale (PAM)**

08 JUL. 2021

MAIRIE ST AMBROIX

**ARTICLE I - Dispositions générales**

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions de mutualisation des moyens afin de bâtir et maintenir une offre médicale satisfaisante sur le territoire de Cèze-Cévennes, actuellement sous-doté.

Entre :

La communauté de communes Cèze-Cévennes  
Représentée par Messieurs Olivier MARTIN, Président et Jean-Pierre de FARIA, Vice Président et  
Président de Gard Entreprises

Et

FILIERIS Région SUD  
34, avenue Général de Gaulle  
30100 ALÈS  
Représentée par Jean-Marie GARCIA, Directeur FILIERIS région Sud

**ARTICLE II – Modalités et engagements de la Communauté**

Réso Occitanie s'engage à :

- créer un groupe de travail sur l'attractivité du territoire pour développer une offre commune entre les opérateurs de santé et le territoire, qui sera amené à se développer en concertation des différentes parties
- le groupe pourra être sollicité pour présenter ses travaux auprès d'autres partenaires institutionnels ;
- mettre des locaux à disposition pour la tenue des réunions du groupe ;
- développer une communication digitale orientée recrutement sur les pages réseaux sociaux de la communauté de communes et inciter les villes de ce territoire à partager les campagnes de communication;
- promouvoir les offres d'emploi du secteur ;
- valoriser les projets en commun avec les professionnels de santé du territoire, qu'ils soient libéraux ou salariés Filieris dans les médias;
- développer une stratégie commune et concertée d'attractivité du territoire pour inciter à l'installation des entreprises et le développement des infrastructures ;

**ARTICLE III - Modalités et engagements de FILIERIS Région SUD**

Filieris région Sud s'engage à :

- faire la promotion du territoire Cèze Cévennes au travers des offres d'emploi qu'elle diffuse;
- fournir des documents de présentation du groupe Filieris qui puissent être intégrés dans les supports de communication mis à la disposition des élus lors de leurs déplacements et événements officiels ainsi que sur leurs supports digitaux officiels (site web ; réseaux sociaux...)

**ARTICLE IV- Modalités de rupture du partenariat**

Accusé de réception en préfecture  
030-213002272-20210915-150921\_2021061-DE  
Reçu le 21/09/2021

Toute affaire juridique et/ou médiatique portant atteinte à l'image d'une des parties rendrait le présent partenariat nul et non avenu. Si une des parties n'était pas en mesure d'honorer l'une des modalités citées en article II et III, elle devrait en informer le partenaire sans délai. Le présent partenariat devrait être revu ou annulé.

Fait le 6 juillet 2021

à Saint Ambroix

Pour la Communauté de Communes Cèze Cévennes  
M. Olivier MARTIN  
Président



Pour FILIERIS Région SUD  
M. Jean-Marie Garcia  
Directeur Filieris Région Sud

